

Procès-verbal
de l'Assemblée générale ordinaire de Lausanne Région

Date	:	Jeudi 14 septembre 2006	
Heure	:	17 heures	
Lieu	:	Crissier	
Présidence	:	M. Gustave MUHEIM	Lausanne Région
Communes membres	:	Toutes sont représentées	
Bureau de coordination	:	MM Daniel BRELAZ Denis DECOSTERD Serge VORUZ Alain GILLIERON Jean-François THONNEY Daniel GROSCLAUDE Michel WEHRLI	Lausanne Secrétaire général Secteur Est Secteur Ouest Secteur Est Secteur Nord Secteur Ouest
Excusé :	:	Serge ROY	Secteur Nord
PV rédigé par	:	Mme Marie Savary	Lausanne Région

AGENDA

**La prochaine Assemblée générale ordinaire de Lausanne Région,
aura lieu le Jeudi 19 avril 2007 à Belmont**

Monsieur Gustave Muheim, président de Lausanne Région, ouvre la séance en saluant les participants et en excusant diverses personnalités.

Il cède la parole à Monsieur Michel Tendon, syndic de Crissier, qui présente sa commune.

Le président nomme deux scrutatrices, Mesdames Suzanne Perrudet, Municipale à Villars-Ste-Croix, et Maria-Chrystina Cuendet, Municipale à Pully.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le président soumet aux membres un amendement à l'ordre du jour. La ville de Lausanne demande que le point sur la couverture de la piscine de Bellerive, soit retiré de l'ordre du jour. En effet, Lausanne a un autre projet à l'étude. De plus amples informations à ce sujet seront communiquées à Lausanne Région au printemps 2007.

L'ordre du jour modifié est voté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 avril 2006 à Pully est adopté à l'unanimité sans remarque ni modification.

3. Message du président

Monsieur Gustave Muheim donne lecture de son message à l'Assemblée. Celui-ci est annexé au présent procès-verbal. (Annexe 1)

4. Election du – de la – président –e de Lausanne Région

Monsieur Brélaz prend la parole pour indiquer que le Bureau de coordination est particulièrement heureux de la candidature de Monsieur Muheim. Aucune autre candidature ne lui étant parvenue, il soumet au vote des communes la candidature :

Monsieur Gustave Muheim est élu à l'unanimité des communes membres à la présidence de Lausanne Région pour cette législature.

5. Budget 2007

Le président, nouvellement élu, informe les communes que la commission Toxicomanie a proposé que les communes, hors Lausanne, versent 1.- supplémentaire par habitant au titre d'aide au dispositif lausannois en la matière. Ce point sera voté séparément.

Monsieur Muheim passe en revue les postes du budget **Affaires Régionales**. La parole est ensuite donnée à l'assistance à propos de ce budget. Personne ne la demande.

Monsieur Muheim présente ensuite le budget **Promotion économique** puis celles du PERL et du Capital développement. Il demande à l'assistance si des questions se posent pour ces postes. La parole n'est pas demandée.

Monsieur Muheim termine avec la présentation du budget **des commissions**.

Au sujet de la commission Toxicomanie, Monsieur Grosclaude, syndic du Mont-sur-Lausanne regrette qu'aucune information ne lui soit parvenue au sujet du transfert des charges 2007 pour la péréquation. N'ayant pas ces informations, il précise que la Municipalité du Mont refusera le 1.- franc supplémentaire.

Madame Cuendet, Municipale à Pully, indique que sa Municipalité s'oppose aussi au 1.- franc supplémentaire, qui a été demandé par la commune de Renens pour faire suite à une motion socialiste demandant de financer un local d'injection à Lausanne. Pully estime qu'il s'agit là d'un

problème de santé publique et, de plus, qu'elle soutient les institutions oeuvrant pour les toxicomanes via la facture sociale. Elle ajoute d'autre part, que d'autres secteurs mériteraient cette augmentation et que la commission Toxicomanie a déjà bénéficié de 120'000.- fr. prélevés sur la fortune de Lausanne Région. Elle termine en indiquant que les finances de Pully ne lui permettent plus d'assumer de dépenses supplémentaires.

Monsieur Jean-Pierre Raemy, Municipal à Morrens, explique que, comme notifié par courrier à Lausanne Région, sa Municipalité refuse aussi que ce 1.- fr. supplémentaire soit attribué à la commission Toxicomanie. Elle souhaiterait, par contre, qu'il soit attribué à la commission Formation et Emploi des Jeunes.

Madame Marianne Huguenin, syndique de Renens et ex-présidente de la commission Toxicomanie, rappelle que Lausanne a un budget entre 6 et 7 millions pour les institutions oeuvrant en faveur des toxicomanes et des marginaux. Renens a estimé que la région pouvait faire plus en la matière, et soulager d'autant Lausanne. Cette proposition a été largement soutenue par la commission Toxicomanie. La syndique ajoute que ce franc supplémentaire n'est nullement prévu comme soutien au local d'injection, mais a été ciblé sur l'association Bethraïm et sur Rel'ier, dont le professionnalisme n'est plus à démontrer. Cette dernière institution, qui œuvre aussi au sein de la commission Toxicomanie a permis à Lausanne Région de se positionner, à l'occasion de la journée de réflexion, comme interlocuteur pointu offrant un espace d'informations et de débats. Rel'ier assure un lien nécessaire entre les professionnels et les politiques. Marianne Huguenin termine en rappelant que ces 120'000.- francs représentent un geste tout à fait symbolique vis-à-vis de Lausanne. Elle remercie les communes d'accepter ce 1.- franc supplémentaire.

Le président soumet au vote des communes la proposition d'augmenter le budget Toxicomanie de 1.- franc supplémentaire par habitant.

Le 1.- franc supplémentaire par habitant est accepté par 14 voix pour et 12 contre.

Le président soumet ensuite le budget global 2007 au vote des communes membres.

Le budget 2007 est adopté par 24 voix pour et 2 abstentions.

Monsieur Muheim indique que le 1.- fr. supplémentaire est donc inscrit dans le budget de fonctionnement. Dès lors il ne peut être supprimé et toutes les communes doivent le financer.

Monsieur Jean-Christophe Bourquin prend la parole pour remercier les communes de Lausanne Région de leur vote. Il comprend bien que ça n'est une décision facile pour personne et que Lausanne reçoit ce signe des communes avec beaucoup de reconnaissance.

6. Préavis CIGM, Bellerive

Monsieur Muheim rappelle que les communes ont reçu, à plusieurs reprises, toutes les informations et que celles-ci ont aussi été discutées dans le cadre des secteurs. La parole n'étant pas demandée il passe la parole au Syndic de Lausanne pour la lecture de l'amendement.

Monsieur Daniel Brélaz lit le courrier que sa Municipalité a adressé à Lausanne Région – amendement - (Annexe 2).

Cet amendement est soumis au vote des membres.

Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur Muheim soumet ensuite au vote des communes membres le principe de financement du déficit d'exploitation du CIGM.

Ce principe est adopté par 23 communes favorables et 3 contraires.

Monsieur Muheim soumet au vote des communes la répartition financière proposée par la clé de répartition.

Cette répartition financière est adoptée par 20 communes favorables et 6 communes contraires.

Le président précise que chaque commune est libre de choisir librement le montant qu'elle souhaite allouer ou non au CIGM. Celui-ci donnera lieu à une convention bilatérale entre la commune et le CIGM. Il ajoute que les communes recevront prochainement un préavis-type qu'elles pourront utiliser pour soumission, selon les cas, au Délibérant.

Il termine en remerciant les communes de ce vote qui donne un important soutien à une infrastructure sportive régionale.

Monsieur Alain Gillièron, syndic de Prilly, prend la parole pour remercier, au nom des communes propriétaires, les communes de leur solidarité régionale et de ce signe très fort. Il ajoute que Prilly a anticipé ce vote et a supprimé les taxes sur les divertissements. De cette façon, le CIGM pourra accueillir plus de spectacles, engendrant plus de rentrées et moins de charges. Il ajoute que Prilly fera un effort particulier pour que les frais de police et de nettoyages ne soient pas tous facturés au CIGM.

7. Information PALM

Messieurs Muheim et Décosterd rappellent que le Conseil des Etats a préavisé favorablement le fonds d'infrastructure pour les agglomérations de 20.8 milliards, inclus le fonds urgent. Le Conseil National doit maintenant se déterminer. Dans le cadre du fonds d'urgence, 120 millions supplémentaires sont prévus pour le m2, 50 millions pour la gare de Malley et 20 millions pour le réseau 08 des tl.

La parole est donnée à l'assemblée.

Madame Michèle Gay-Vallotton, municipale à Cheseaux, demande qui financera l'accélération de la cadence du LEB. Monsieur Décosterd lui répond qu'il y aura des dépenses d'infrastructures, mais aussi pour matériel roulant et que le LEB est inscrit dans les objectifs du PALM. Il devrait se réaliser à l'horizon 2009-2010. Monsieur Brélaz ajoute que le fonds d'infrastructure de la Confédération ne financera que des infrastructures et en aucun cas du matériel.

Monsieur Muheim clôt ce point en recommandant aux Municipalités de participer aux séances d'information qui seront organisées cet automne sur cet objet. Il ajoute que si une Municipalité n'est pas libre à la date fixée pour son secteur, elle peut aussi se rendre à celle d'un autre secteur.

8. Divers et propositions individuelles

- Monsieur Décosterd prend la parole à propos des comptages. Il rappelle que les communes ont reçu le CD, et que les documents papiers leur parviendront prochainement. Il indique très brièvement que globalement le contexte de croissance du trafic est maîtrisé au centre ville de

Lausanne, et que la ceinture autoroutière joue un rôle important pour le transfert à l'intérieur de l'agglomération.

- Le secrétaire général de Lausanne Région saisit l'occasion qui lui est donnée pour indiquer aux communes membres que « les meilleures choses ont une fin ». Il indique qu'il mettra fin, au 31 novembre 2006 à 10 ans de collaboration au sein de Lausanne Région, cette région qui a beaucoup changé au long de ces années. En effet, de gros projets comme le financement de Beaulieu, l'agglomération, le financement d'infrastructures régionales ont été entrepris au cours de ces années. Le secrétaire général ajoute que ces réussites ne sont pas personnelles et que sans la précieuse collaboration des Municipalités, rien de tout cela n'aurait été possible. Il remercie aussi le président, avec lequel il a eu beaucoup de plaisir de travailler, les collaboratrices ainsi que les membres du Bureau de coordination.

Il indique avoir pu travailler dans un climat d'échanges agréables, de grande franchise, et que tout cela lui a beaucoup apporté. Il termine en indiquant se réjouir de retrouver toutes ces personnes dans une autre configuration.

- Monsieur Jacques Nicod, Préfet du district de Lausanne prend la parole pour rappeler que Lausanne Région a fait son chemin grâce à une poussée dynamique. Il tient à féliciter les Municipalités d'avoir voté le franc supplémentaire en faveur de la toxicomanie, mais aussi d'avoir donné un signe fort en faveur du CIGM. Ce sont des signaux positifs en début de cette nouvelle législature en faveur de Lausanne Région. Il termine en remerciant les communes de leur engagement pour la région.
- La parole n'étant pas demandée, le Président lève la séance.

Marie Savary
(avec l'approbation de M. Gustave Muheim)

Annexes :

1. Message du président
2. Lettre de la ville de Lausanne concernant la piscine